

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROMOTION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE EN BRETAGNE : Deux temps forts en octobre

UN SÉMINAIRE REUNISSANT TOUS LES EXPERTS DE L'ÉCOLE INCLUSIVE EN BRETAGNE

Le mardi 19 octobre 2021, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées ont ouvert (en distanciel) le séminaire académique sur l'École inclusive qui s'est déroulé au lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc.

Destiné à renforcer la coopération entre les différents acteurs au service de l'École inclusive, ce séminaire a réuni des spécialistes de l'académie de Rennes (inspecteurs et conseillers en charge de la scolarisation des enfants handicapés), de l'ARS Bretagne et des représentants des MDPH.

Dans la continuité de ce séminaire, le comité de pilotage régional se réunira à nouveau avec l'objectif de définir des outils et des ressources d'aide à l'évaluation des besoins des élèves et à leur orientation vers les dispositifs inclusifs les plus adaptés (ULIS, UEMA-UEEA).

LABELLISATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME DE L'ÉCOLE DES CLOTEAUX A RENNES

Le mercredi 13 octobre 2021, l'académie de Rennes, l'ARS Bretagne, la Ville de Rennes et l'association AMISEP ont signé une convention labellisant officiellement l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) de l'école des Clôteaux à Rennes. Cette convention concrétise une coopération renforcée entre les professionnels de l'éducation et les spécialistes du secteur médico-social afin de proposer des parcours adaptés.

Créée en 2018, cette unité d'enseignement spécifique s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 dont l'un des objectifs est de garantir la scolarité des enfants porteurs des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Contact presse

Service Communication
Cabinet du Recteur
communication@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 21 73 23
ac-rennes.fr/presse
twitter : @acrennes

Cette unité d'enseignement permet d'offrir à des élèves autistes âgés de 6 à 11 ans un dispositif de scolarisation adaptée, proposant à la fois des temps d'apprentissage individuels et collectifs et des interventions thérapeutiques.

La convention signée le 13 octobre 2021 entre les différents acteurs du territoire — académie de Rennes, ARS Bretagne, la Ville de Rennes et l'association AMISEP – offre à cette unité d'enseignement spécifique les moyens de proposer une scolarisation de qualité en milieu ordinaire. Elle illustre la réussite d'une coopération renforcée entre l'école et le médico-social et la richesse d'une prise en charge globale des besoins de l'enfant.

L'expertise des différents professionnels intervenant dans le champ pédagogique, éducatif ou thérapeutique est l'une des clés de la réussite de cette opération.

Grâce à un partenariat renforcé, ce dispositif va permettre d'accompagner plus efficacement les élèves autistes au sein de cette école rennaise et les aider à développer leur autonomie.

La Ville de Rennes est engagée dans une stratégie globale d'accueil des enfants à besoins éducatifs spécifiques, notamment sur les temps périscolaires. Elle dédie dans cette école deux animateurs aux enfants porteurs de handicap et travaille à mieux intégrer les enfants de l'unité autisme à la cantine et dans les activités de la pause méridienne.

Ce partenariat vise également à créer une culture partagée et la montée en compétence des intervenants autour de cycles de formations communes et de soutien à la parentalité.

Offrir une scolarisation inclusive de qualité : telle est également l'ambition de l'académie de Rennes et de l'ARS Bretagne qui dispose à cette rentrée de 12 dispositifs d'accueil pour les enfants avec troubles du spectre de l'autisme.

L'inclusion à l'école des enfants en situation de handicap est une priorité. Plusieurs modes de scolarisation diversifiés sont mis en œuvre pour garantir le parcours des élèves (pour plus d'informations. [Ils sont détaillés sur le site internet de l'ARS Bretagne.](#)

Contact presse

Service Communication
communication@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 21 73 23
ac-rennes.fr/presse
twitter : @acrennes